



## Arbre déraciné suite orage

Par **mh21170**, le **16/06/2013** à **00:15**

Bonjour,  
Hier un de mes arbres s'est déraciné suite à un violent orage (des inondations datant d'un mois avaient également réduit sa prise au sol car il y a eu 20 cm d'eau dans le jardin pendant 15 jours) il est tombé sur la route jouxtant ma propriété et a endommagé des lignes edf, J'ai déclaré mon sinistre et mon assureur qui ne prend en charge que les frais concernant l'intervention de EDF et non le dégagement fait en urgence par un paysagiste voisin et l'évacuation du tronc de mon jardin.  
Est-ce normal ??? Je suis un peu perdue merci d'avance pour vos conseils.

Par **chaber**, le **16/06/2013** à **07:28**

bonjour  
Le contrat Responsabilité Civile que vous avez est clair dans les conditions générales que vous devriez relire:  
Sont garantis les dommages **causés à autrui**; dans votre cas l'EDF.  
Votre assureur ne peut intervenir pour vos propres frais: paysagiste que vous avez probablement missionné pour l'évacuation du tronc dans votre propriété.  
Il eût été plus judicieux d'alerter la mairie qui serait intervenue pour le déblai en mandatant elle-même une entreprise. Auquel cas, la mairie aurait été considérée comme tiers.  
Vis à vis de votre assureur, tentez une réclamation en avançant l'argument que vous avez pris des mesures conservatoires pour éviter justement un accident qui aurait pu avoir de plus lourdes conséquences.

Par **mh21170**, le **16/06/2013** à **13:03**

Merci pour votre réponse, c'est le maire qui m'a demandé d'appeler le paysagiste...la commune n'ayant pas les moyens nécessaire au dégagement de rue...Je crois que je n'aurais pas dû l'écouter...